

## Table des matières

### *Bulletin No 49/2013*

Le mot de la présidente.....	2
Listes d'habitants de Chézard-Saint-Martin au XVIIIème siècle.....	3
Pierre Ordinaire - la légende ne fait plus foi.....	20
Réunions des familles Bille, de Boudevilliers, puis Barrelet de Boveresse .....	29
Sortie de la SNG à St-Imier.....	30
La mise en lumière de l'album de photographies de Louis Numa Robert .....	32
Un incendie à la Côte-aux-Fées.....	34
Procès-verbal de l'Assemblée générale du samedi 26 janvier 2013 à 10h30 à Cernier.....	36
A vos agendas.....	40

## Le mot de la présidente

### Partager

La généalogie nous apprend quantité de choses, on dépasse la liste des noms pour partir dans l'histoire, les régions, la diversité...

C'est ce plaisir de partage que nous avons rencontré en présentant notre région, ses particularités avec un couple d'Australiens qui avait souhaité avoir l'opportunité d'en savoir plus sur leurs ancêtres boudrysans qui avaient, en émigrant en Australie, apporté les premiers plants de vigne dans leurs bagages. Un de nos anciens membres, René Pettavel avait eu de bons contacts avec cette famille. Nous avons eu aussi le plaisir de leur faire visiter les lieux de leurs ancêtres et de les faire marcher dans la neige, sous le soleil, avec pour arrière-plan la ligne de nos Alpes.

Un autre partage qui me relie à une autre personne: Lors d'un cours sur Alice de Chambrier, disparue très tôt à l'âge de vingt ans, j'ai appris qu'elle avait écrit un éloge sur Lamartine... alors qu'une de nos membres est en train de d'étudier les liens qui associent le poète à sa famille...

La généalogie relie les gens et permet de s'ouvrir aux autres, donc continuez vos recherches et partagez-les avec votre entourage.

Passez de belles fêtes de fin d'année et au plaisir de vous revoir en 2014

Anne-Lise Fischer



## Listes d'habitants de Chézard-Saint-Martin au XV<sup>III</sup><sup>ème</sup> siècle

*par Germain HAUSMANN*

S'il est des généalogistes neuchâtelois frustrés, ce sont à n'en point douter ceux qui sont originaires de Chézard-Saint-Martin. En effet, le malheur a voulu que les anciens registres paroissiaux y manquent absolument. Toute recherche ancestrale s'y arrête immanquablement en 1824.

Pour combler le vide laissé pour le XVIII<sup>ème</sup> siècle, il faut avoir recours à des sources diverses, registres de reconnaissances de biens, rentiers, minutes notariales, etc. .... et des listes diverses pas toujours faciles à retrouver. Voilà pourquoi, j'ai eu l'idée de les recopier, afin que le généalogiste pressé puisse les retrouver en un seul endroit dans ce bulletin sans avoir à les rechercher dans les diverses séries des Archives de l'État de Neuchâtel.

Mais je suis bien conscient qu'en la matière, l'exhaustivité est un idéal très difficile à atteindre. J'ai sans doute oublié l'une ou l'autre de ces listes et prie les lecteurs plus avisés que moi de bien vouloir excuser mes faiblesses. J'ai choisi de publier mon texte dans l'état. Des compléments pourront toujours à l'avenir compléter ce premier jet.

Je vous engage donc à vous perdre dans ces listes de noms plus ou moins complètes, rassemblant le plus souvent des militaires obligés d'aller servir sa patrie, ou consistant en des recensements de villages.

NB : Les noms de familles, les prénoms ont été modernisés.

A

11 juillet 1703

Source : *Archives anciennes, A 22, n° 17 : Rôle des hommes (= militaires) de la première élection*

[p. 43]

Chézard et Saint-Martin

David Girard, fils de feu Jacob  
Pierre Renaud  
Moïse Mauley  
Jonas, son frère  
David, leur frère  
Jean-Jacques Renaud, fils de feu Jacob  
Daniel Tripet  
Henri Chollet  
Henri Quinche  
David Tripet, fils de feu Ésaïe  
Josué Bourquin  
Jean-Jacques Renaud

## B

1709

Source : *Cartons bleus, Militaire, Dossier 3, chemise V (dénombrement des soldats en 1709), Rôle pour la commune de Chézard et Saint-Martin.*

[p. 1]

- Antoine Renaud, de Chézard-Saint-Martin
- Abraham Mauley, de Chézard-Saint-Martin
- Pierre Évard, de Chézard-Saint-Martin
- David Évard, de Chézard-Saint-Martin
- Antoine Évard, de Chézard-Saint-Martin
- Adam Evard, de Chézard-Saint-Martin
- David Berthoud, de Chézard-Saint-Martin
- Daniel Berthoud, de Chézard-Saint-Martin
- Henri Evard, de Chézard-Saint-Martin
- Jacob Evard, de Chézard-Saint-Martin
- Jean Labram, de Chézard-Saint-Martin
- Isaac Labram, de Chézard-Saint-Martin
- Jonas Labram, de Chézard-Saint-Martin
- David Évard, de Chézard-Saint-Martin
- Joseph Labram, de Chézard-Saint-Martin
- David Labram, de Chézard-Saint-Martin
- Abraham Évard le Vieux, de Chézard-Saint-Martin
- Adam Cordier, de Chézard-Saint-Martin

- Joseph Junet, de Chézard-Saint-Martin
- Louis Évard, de Chézard-Saint-Martin
- David Mauley, de Chézard-Saint-Martin
- Abraham Évard, de Chézard-Saint-Martin
- Henri Cordier, de Chézard-Saint-Martin
- Philippe Évard, de Chézard-Saint-Martin
- Abraham Cordier, de Chézard-Saint-Martin
- Abraham Blandenier, à Chézard-Saint-Martin
- Jonas Junet, à Chézard-Saint-Martin
- Abraham Évard. à Chézard-Saint-Martin
- Pierre Évard, à Chézard-Saint-Martin
- Guillaume Quinche, à Chézard-Saint-Martin
- David Cordier, à Chézard-Saint-Martin
- Henri Évard, à Chézard-Saint-Martin
- Jonas Chollet, à Chézard-Saint-Martin
- Isaac Favre, à Chézard-Saint-Martin
- Joseph le Jeune Évard, à Chézard-Saint-Martin
- David Évard, à Chézard-Saint-Martin
- Abraham Junet, à Chézard-Saint-Martin
- Jean-Jacques Renaud, à Chézard-Saint-Martin
- Henri Girard, à Chézard-Saint-Martin
- Joseph Évard, à Chézard-Saint-Martin
- Pierre Favre, à Chézard-Saint-Martin
- Josué Évard, à Chézard-Saint-Martin
- Jean-Jacques Favre, fils de Joseph, à Chézard-Saint-Martin
- Jacob Favre, à Chézard-Saint-Martin
- Louis Favre, à Chézard-Saint-Martin
- Adam Favre, à Chézard-Saint-Martin

[p. 2]

- Henri Favre, à Chézard-Saint-Martin
- Jean Évard, fils de feu Joseph, à Chézard-Saint-Martin
- Jean Favre, à Chézard-Saint-Martin
- ... Cordier, à Chézard-Saint-Martin
- Abraham Quinche, à Chézard-Saint-Martin
- Abel Quinche, à Chézard-Saint-Martin
- Jean Cachelin, à Chézard-Saint-Martin
- Pierre Tripet, à Chézard-Saint-Martin

- David Girard, fils de feu David, à Chézard-Saint-Martin
- David Girard, fils de feu Jacob, à Chézard-Saint-Martin
- David Renaud, à Chézard-Saint-Martin
- Ésaïe Tripet, à Chézard-Saint-Martin
- Jean Tripet, à Chézard-Saint-Martin
- Daniel Tripet, à Chézard-Saint-Martin
- Jonas Renaud, à Chézard-Saint-Martin
- Samuel Tripet, de Chézard-Saint-Martin
- Pierre Girard, de Chézard-Saint-Martin
- Jacques Quinche, de Chézard-Saint-Martin
- Jean Quinche, de Chézard-Saint-Martin
- Pierre Renaud, de Chézard-Saint-Martin
- Jacques Quinche, de Chézard-Saint-Martin
- Pierre Quinche, de Chézard-Saint-Martin
- Jonas Quinche, de Chézard-Saint-Martin
- David Tripet, Chézard-Saint-Martin
- Jonas Girard, de Chézard-Saint-Martin
- Joseph Tripet, de Chézard-Saint-Martin
- Antoine Évard le Vieux, Chézard-Saint-Martin
- Jacob Renaud, de Chézard-Saint-Martin
- Jean-Jacques [Berthoud-dit-]Gallon, de Chézard-Saint-Martin
- Jean-Jacques Girard, de Chézard-Saint-Martin
- Jean-Jacques Tripet, de Chézard-Saint-Martin
- Abraham Girard, de Chézard-Saint-Martin
- Jean-Jacques Renaud, de Chézard-Saint-Martin
- Jean Quinche, de Chézard-Saint-Martin
- Adam Tripet, de Chézard-Saint-Martin
- Jean-Jacques Évard, de Chézard-Saint-Martin
- Jean Renaud, de Chézard-Saint-Martin
- Jacques Renaud, de Chézard-Saint-Martin
- David Mauley, de Chézard-Saint-Martin
- Guillaume Tripet, de Chézard-Saint-Martin
- Pierre Mauley, de Chézard-Saint-Martin

## C

vers 1712

Source : *Archives anciennes, B 22, n° 26 (d) : Liste des soldats de la première élection qui se trouvent dans la compagnie du sieur Perregaux (acte non daté, situé traditionnellement en 1712)*

Jacob Évard  
David Évard  
Jacques Mauley  
Pierre Évard  
Jean Labram  
Jean-Jacques Favre  
Henri Cordier  
David Évard  
Daniel Évard, son frère  
Henri, fils d'Abraham Cordier  
Abraham Cordier, son frère  
Jean Favre  
Daniel Favre, son frère  
Pierre Favre, leur frère  
David Favre  
Daniel Évard  
Abraham Évard  
David Évard  
Abraham Favre  
Pierre Favre, son frère  
Louis Favre, leur frère  
J. Évard, sergent  
Isaac Labram

David, fils de feu Jacob Girard  
Pierre Renaud  
Moïse Maulein (Mauley)  
Jonas, son frère  
David, leur frère  
Jean-Jacques, fils de feu Jacob Renaud  
Daniel Tripet

Henri Chollet  
Henri Quinche  
David, fils de feu Ésaïe Tripet  
Josué Bourquin  
Jean-Jacques Renaud

## D

vers 1712

Source : *Archives anciennes, B 22, n° 26 : Liste des soldats qui restent dans la compagnie du sieur Perregaux après la 3e élection (acte non daté, situé traditionnellement en 1712)*

## Chézard

Antoine Évard  
Abraham, fils d'Abraham Évard  
Jean-Jacques Évard  
Joseph Évard  
Abel Quinche  
Adam Cordier  
Abraham, fils de feu Claudi Évard  
Adam Favre  
Henri, fils de feu David Évard  
Pierre, fils de feu Élie Évard  
Guillaume, fils de feu David Quinche  
Isaac, fils de feu Moïse Évard  
Josué Favre  
Henri Favre

## Saint-Martin

David, fils de David Girard  
Pierre Moley (Mauley)  
Jean Tripet  
Joseph Tripet  
Jean Quinche  
Pierre Girard



Jean, fils de feu Isaac Renaud  
Pierre Moley (Mauley)  
Guillaume Tripet  
Jacques Quinche  
Adam Tripet  
Abraham Renaud  
Jean-Jacques Tripet  
Jean-Jacques [Berthoud-dit-]Gallon  
Emmanuel Carel, demeurant à La Joux-du-Plâne

## E

1747

*Source : AC 522/58, Cartons bleus, Militaire, Dossier 3, chemise VI : État des officiers et soldats du département de Valangin et du Val-de-Ruz, 1747. (NB. On ne prend que ce qui concerne les habitants de Chézard-Saint-Martin)*

[p. 12]

2e compagnie (de Dombresson)

- Abraham Cordier, de Chézard, lieutenant, 24 ans
- Jean-Jacques Quinche, enseigne
- David Henri Favre, secrétaire, 39 ans

[p. 13]

- David Renaud, de Saint-Martin, sergent, 60 ans, a servi en France et en Hollande
- Louis Évard, de Chézard, capitaine d'armes, 42 ans, a servi en France

- Jean-Jacques Évard, de Chézard, tambour, 30 ans.

- Jean Louis Favre, de Chézard-Saint-Martin, caporal, 26 ans
- Jean Louis Tripet, de Chézard-Saint-Martin, caporal, 23 ans
- Abraham Henri Évard, de Chézard-Saint-Martin, caporal, 34 ans

[p. 15]

- Jean-Pierre Mauley, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 35 ans
- Pierre Chollet, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 25 ans
- Josué Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 26 ans
- David Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 38 ans
- Adam Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 37 ans
- David Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 39 ans
- Jacob Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 26 ans
- Jean Louis Labram, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 38 ans
- Josué Labram, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 36 ans
- David Favre, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 37 ans
- Moïse Mauley, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 30 ans
- Abraham Henri Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 20 ans
- Pierre Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 31 ans
- Moïse Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 25 ans
- Pierre Henri Mauley, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 26 ans
- David Favre, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 32 ans
- Jean Louis Cordier, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 30 ans
- Abraham Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 28 ans
- Abraham Henri Favre, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 24 ans
- Georges André Renaud, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 47 ans

[p. 16]

- David Tripet, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 26 ans
- Pierre Tripet, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 25 ans
- David Girard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 45 ans
- Josué Tripet, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 22 ans
- Josué Quinche, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 26 ans
- Georges Christ Renaud, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 28 ans, a servi en France
- David Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 28 ans
- Isaac Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 27 ans
- Jean-Jacques Quinche, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 37 ans
- Jean-Jacques Tripet, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 42 ans
- Frédéric Gallon, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 27 ans
- Abraham Quinche, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 24 ans

## F

1750

Source : *Recensement (série I), 2/I : Dénombrement des peuples, des pauvres et d'autres, 1750 (= premier recensement de la principauté de Neuchâtel), dossier n° XXXV*

[p. 1]

### Grand Chézard

- Pierre Évard, sa femme (1 maison)
- Jean-Jacques Évard, tailleur d'habits, sa femme, un fils mineur (1 maison)
- Abraham Mauley, cordier, une fille ayant communié (1 maison)
- David Henri Favre, cordonnier, sa femme, une fille mineure (1 maison)
- David Évard, infirme (1 maison)
- Adam Évard, tanneur, sa femme, un fils mineur, une fille mineure (1 maison)
- David Évard, tanneur, sa femme, deux fils mineurs, une fille mineure (1 maison)
- Josué Quinche, sa femme (1 maison)
- Jacques Mauley, justicier, marchand de bétail, sa femme (1 maison)
- Jonas Pierre Mauley (1 maison)
- Abraham Henri Évard, teinturier, sa femme, deux fils mineurs, trois filles mineures (1 maison)
- Jacob Évard, charpentier, sa femme, un fils mineur, une fille mineure (1 maison)
- Jean Louis Labram, ancien d'église, un fils mineur, quatre filles mineures (1 maison).
- Jean-Jacques Évard, sa femme, deux fils mineurs (1 maison)
- David Évard, une fille mineure (1 maison)
- Isaac Évard, sa femme, un fils mineur (grangier)
- David Évard, sa femme, un fils mineur (1 maison)
- Josué Labram, sa femme, une fille mineure (1 maison)
- David Favre, sa femme, un fils tailleur d'habits ayant communié, une fille tisserande ayant communié (1 maison)
- David Favre, sa femme, 3 fils mineurs, deux filles mineures (1 maison)
- Abraham Mauley, enseigne, sa femme, un fils mineur, 3 filles mineures (1 maison)
- Louis Évard, vieux (1 maison)

- Louis Évard, sergent de milices, sa femme, deux fils mineurs [*vivent sans doute chez le précédent*]
- Jean Évard, ancien d'église, sa femme, un fils mineur, deux filles mineures (1 maison)
- David Mauley (1 maison)
- Moïse Mauley, sa femme, une fille mineure [*vivent sans doute chez le précédent*]
- Abraham Évard, régent d'école, sa femme, un fils mineur, une fille mineure (1 maison)
- Jean Cordier, sa femme, un fils imbecile mineur (1 maison)
- Abraham Henri Évard, sa femme, une fille mineure [*vivent sans doute chez le précédent*]
- Jean Évard, sa femme, deux fils ayant communié (1 maison)
- Abraham Cordier, sa femme (1 maison)
- Abraham Henri Cordier, sa femme, deux fils mineurs, trois filles mineures [*vit sans doute chez le précédent*]

[p. 2]

#### Le Petit Chézard

- Pierre Évard, sa femme, deux fils mineurs, deux filles mineures (1 maison)
- Moïse Évard, tonnelier, sa femme, un fils ayant communié (1 maison)
- Isaac Évard, ancien d'église, sa femme, un fils mineur, une fille mineure (1 maison)
- Henri Mauley, ancien d'église, et sa femme (1 maison)
- Pierre Henri Mauley, sa femme et deux filles mineures [*vit sans doute chez le précédent*]
- Pierre Chollet (1 maison)
- David Évard, chirurgien, sa femme, deux fils mineurs, trois filles mineures (1 maison)
- Louis Valet, cordonnier (1 maison)
- Frédéric Gallon, charpentier, sa femme, trois fils mineurs, trois filles mineures (1 maison)
- Jean-Jacques Labram (1 maison)
- Henri Labram (1 maison)
- David Favre, sa femme, trois fils mineurs, 1 fille mineure (1 maison)
- Jean-Jacques Favre (1 maison)
- Joseph Favre (1 maison)
- Jean Favre (1 maison)

- Pierre Mauley, tonnelier, sa femme et quatre fils ayant communié (1 maison)
- Jean-Pierre Mauley et sa femme [*vit sans doute chez le précédent*]
- David Gallon, sa femme et sa fille mineure (1 maison)
- (la maison de commune)
- S. H. Tripet, ancien d'église, boucher, sa femme, deux fils ayant communié, l'un tanneur, l'autre maréchal, trois filles ayant communié (2 maisons)
- Louis Favre et sa femme (1 maison)
- David Favre et sa femme (1 maison)
- Abraham Évard et sa femme [*vit sans doute chez le précédent*]
- David Favre, sa femme, un fils ayant communié, deux fils mineurs (1 maison)
- (Jean-Pierre Favre, absent) (1 maison)
- Abraham Henri Favre, maréchal (1 maison)
- (le † Jean Favre) (1 maison)
- (le † boursier Cordier) (1 maison)
- Joseph Berthoud-Gallon, sa femme, un fils mineur [*vit sans doute dans la maison précédente*]

[p. 3]

[*Saint-Martin*]

- (Abraham Mauley, absent, c'est le fils de Guillaume Mauley) (1 maison)
- Josué Tripet (1 maison)
- David Mauley, ancien d'église, et sa femme (1 maison)
- Henri Quinche, sa femme, deux fils mineurs et trois filles (1 maison)
- David Quinche, charpentier, sa femme, un fils ayant communié (régent d'école)
- Frédéric Quinche, tonnelier, sa femme, 4 fils mineurs et 2 filles mineures [*vit sans doute dans la maison précédente*]
- David Girard vieux, et sa femme (1 maison)
- Jean Girard, sa femme, un fils ayant communié, 5 fils mineurs, 1 fille ayant communié et 2 filles mineures (1 maison)
- Pierre Girard (2 maisons)
- Jean-Jacques Quinche (1 maison)
- Jean-Jacques Quinche, sa femme et deux fils mineurs (1 maison)
- Jean Tripet jeune, sa femme, cinq fils mineurs et trois filles mineures (2 maisons)
- Jean David Tripet (1 maison)
- Moïse Favre, sa femme, deux fils mineurs et trois filles mineures (1 maison)
- Daniel Tripet et sa femme (2 maisons)
- Jonas Renaud, cordier et sa femme (1 maison)

- Isaac Tripet, ancien d'église, sa femme, un fils ayant communié, un fils mineur et une fille ayant communié (1 maison)
- Abraham Quinche, sa femme, un fils ayant communié (charpentier) et une fille ayant communié (1 maison)
- Josué Quinche, charpentier, sa femme, un fils mineur et une fille mineure (1 maison)
- David Chollet, meunier (1 maison)
- Jean Henri Chollet, charron [*vit sans doute dans la maison précédente*]
- (la maison de la cure) occupée par M. Grellet, pasteur, sa dame et sa demoiselle mineure
- G. Christophe Renaud, tailleur d'habits, et sa femme (1 maison)
- Henri Quinche, tonnelier et sa femme (1 maison)
- Jean-Jacques Évard, ancien d'église, sa femme, un fils ayant communié et une fille ayant communié (1 maison)
- Jean Frédéric Quinche, charron (1 maison)
- (David Évard, charpentier, absent) (1 maison)
- Pierre Girard, recouvreur, sa femme et un fils ayant communié (couvreur et tonnelier) (1 maison)
- David Renaud, cordier, et sa femme (1 maison)
- Henri Tripet, charpentier, et sa femme (1 maison)
- Abraham Tripet, couvreur (1 maison)
- Daniel Girard et sa femme (1 maison)
- Samuel Tripet, menuisier, sa femme et un fils mineur (1 maison)
- Georges André Renaud, charpentier, sa femme et un fils mineur (1 maison)
- Jean-Jacques Tripet et sa femme (1 maison)
- David Girard jeune, et sa femme (1 maison)
- Jean Tripet vieux, sa femme et son fils ayant communié (1 maison)
- Pierre Tripet, sa femme et un fils mineur (1 maison)
- Abraham Favre, sa femme (toute innocente), un fils ayant communié (cloutier), une fille ayant communié et une fille mineure affligée (1 maison)

[p. 4]

Femmes vivant seules (dans une maison sans écurie ni grange ou un appartement)

- La veuve de Jean Évard et deux fils ayant communié dont un illégitime
- La belle-mère de David Henri Favre
- Les deux soeurs de David Évard
- La veuve d'Henri Évard (une maison sans écurie ni grange)

- La veuve d'Henri Évard, teinturier (une maison sans écurie ni grange)
- La veuve de Jacob Évard et une fille ayant communié
- La mère de David et Pierre Évard
- La mère de Josué Labram
- La femme à Jean Louis Favre, son père et quatre fils mineurs (une maison sans écurie ni grange)
- La mère de David Favre et sa belle mère
- Henri Cordier
- La veuve de Jean-Jacques Évard (une maison sans écurie ni grange)
- La veuve de Samuel Tripet et un fils ayant communié (une maison sans écurie ni grange)
- Josué Gallon, tonnelier (une maison sans écurie ni grange)
- Jean Louis Cordier, sa femme et une fille mineure (une maison incendiée et trois autres)
- Marie Cordier, femme de Jean Louis Tripet et deux fils mineurs
- La mère des frères Favre
- La veuve de Daniel Favre et une fille ayant communié
- La veuve de Jean Favre
- La veuve du boursier Cordier
- La veuve de Jean Gallon, un fils mineur et deux filles mineures (et un fils illégitime compté au rang des habitants)
- La veuve d'Abraham Gallon, 1 fils ayant communié, une fille ayant communié et une fille mineure
- La veuve d'Abraham Favre, maréchal
- La veuve de Josué Favre
- La femme d'Abraham Favre et deux filles ayant communié (une maison)
- Jean-Jacques Favre, maréchal, sa femme et une fille mineure (la forge)
- La veuve de David Tripet un fils affligé et 3 filles ayant communié tisserande
- La veuve d'Abraham Renaud (une maison)
- La veuve d'Henri Quinche
- La veuve de David Quinche, deux fils mineurs et une fille mineure (une maison)
- La veuve d'Henri Chollet
- La veuve d'Adam Tripet (une maison sans écurie ni grange)
- la veuve de Jacob Renaud (une maison avec grange)
- La veuve de Jean Quinche
- Jean-Jacques Tripet
- Abraham Déodati Gallon, herboriste (une maison sans écurie ni grange)
- La belle-mère de David le Jeune Girard
- Madeleine Quinche

- Marie Barbelet Gallon
- Marguerite Évard
- Marguerite Gallon
- Marie Évard
- La fille de Guillaume Mauley qui a un petit appartement et une maison avec son frère qui est absent.
- il y a en outre une petite demeure qui appartient à Jacques Vuillemin, à Saint-Martin
- Un petit appartement à la Maison de Commune où sont logée par charité la veuve de Jean Gallon et ses petits enfants.

[p. 5]

### Les domestiques

- Deux domestiques au juré Jacques Mauley, l'un de Métabief, l'autre des terres de Blamont marié à Villiers
- Une servante chez le juré Jacques Mauley, qui est du lieu.
- Un domestique à Abraham Évard, teinturier, qui est de Savagnier.
- Une servante chez Abraham Évard, teinturier, qui est de Diesse.
- Deux domestiques tailleurs d'habits à Jean-Jacques Évard, l'un de Cernier, l'autre de Douanne.
- Deux domestiques à Daniel Tripet qui sont de Cernier
- Une servante chez l'enseigne Abraham Mauley, qui est de Cernier.
- La Marie Vuille qui est AP pensionnée chez l'enseigne Abraham Mauley
- Un domestique à Jean Girard, qui est de Saint-Martin
- Une servante chez Jean Louis Labram, qui est de Saint-Martin
- Une servante chez M. le pasteur Grellet qui est de La Sagne
- Une servante chez les frères Tripet qui est de Fontainemelon
- Une servante chez les frères Favre qui est de La Sagne

[p. 6]

### Les habitants (= *les non communiers*) aux villages

- Jacques Vuillemin, de La Chaux-de-Fonds, sa femme, un fils ayant communié, trois fils mineurs et une fille ayant communié (il demeure à Saint-Martin, comme dit ci-dessus)
- les deux filles de Jonas Fred et d'Érigène [Érigène], boutonnrière, qui loge [sic] dans la maison des enfants de feu Guillaume Mauley.



- Théodore Ducommun, de La Chaux-de-Fonds, libraire, qui demeure dans la maison de feu le boursier Cordier, avec sa belle-mère, sa femme et une fille mineure.
- Jacques Richard, de La Sagne, cordonnier, qui demeure dans la maison de Jean Favre, notaire, et sa femme
- Josué Ducommun, médecin du bétail, qui est de La Chaux-de-Fonds, qui demeure dans une des maisons de l'ancien S. H. Tripet, sa femme, deux fils mineurs et deux filles mineures
- David Guyot, de Boudevilliers, boucher, qui tient le cabaret de la Communauté au-dessus de Pertuis, sa femme, 3 fils mineurs et 3 fille mineures.
- Nicolas Sigue taler [Siegenthaler], de Llanos [Langnau], qui tient le bien de la Communauté derrière le Bec à l'Oiseau, derrière Pertuis, sa femme, un fils mineur et 1 fille mineure.

[p. 7]

#### Les habitants à la Joux-du-Plâne ou Derrière-Pertuis

- une <maison> tenue par Abraham Gruérin, de Renan, tailleur d'habits, Derrière le Bec à l'Oiseau, qui est à Isaac Perret, sa femme, un fils ayant communié, un fils mineur, une fille ayant communié et deux filles mineures.
- une <maison> tenue par Abraham Calame, de la Communauté des Montagnes, qui est à l'enseigne Abraham Mauley, à La Joux du Plâne, sa femme, un fils ayant communié, deux fils mineurs, une fille ayant communié et une fille mineure
- une <maison> tenue par Abraham Gabus, du Locle, paroissien de Saint-Imier, qui est à La Joux du Plâne et appartient à l'ancien Jean Labram, sa femme, deux fils ayant communié, un fils mineur et deux filles ayant communié
- une <maison> qui appartient à Abraham Perret, de Renan, à La Joux du Plane, avec sa femme. Résident avec eux Moïse Veuve, dudit Renan, et sa femme.
- une <maison> tenue par Pierre Girard, de Saint-Martin, qui est à La Joux du Plâne, appartenant à Jonas Pierre Mauley, sa femme, deux fils mineurs et une fille ayant communié
- une <maison> tenue par le même Girard qui appartient au justicier Perret, de Valangin, Derrière-Pertuis, A la Grand Combe.
- une <maison> tenue par un Allemand qui a famille et demeure à présent et pendant l'été à Cernier et qui est A la Grand Combe, appartient à Joseph Picard, dudit Cernier.
- une <maison> tenue par la veuve d'Abraham Jaquet qui est à l'ancien Jean Labram, à La Joux du Plâne.

- une <maison> qui appartient à la veuve de Jean-Jacques Sandoz, de Dombresson, avec sa petite fille mineure et sa belle-soeur (soeur de son mari).
- une <maison> qui appartient à la veuve de Jean-Jacques Bourquin, de Savagnier, à La Joux du Plâne, et sa fille ayant communié.
- Jean Anchot [Henchoz], du Château d'Aix [Château d'Oex], grangier de Pierre Girard, et sa femme. Il a une maison Derrière-Pertuis mise au rang et au nombre de celles qui ne fait que cacher le foin en fenaison.

## G

1753

Source : AC 522/58, Cartons bleus, Militaire, Dossier 3, chemise VI : Rôle des milices du département de Valangin et du Val-de-Ruz en 1753. (NB. On ne prend que ce qui concerne les habitants de Chézard-Saint-Martin)

[p. 9]

2e compagnie [*de Dombresson*]

- Abraham Mauley, enseigne, de Chézard, 32 ans, 5 pieds 7 pouces
- Jean Frédéric Quinche, sergent, de Saint-Martin, 30 ans, 5 pieds 2 pouces, a servi en France
- Jean Jacques Favre, capitaine d'armes, de Saint-Martin, 28 ans, 5 pieds 2 pouces
- Jean Louis Tripet, secrétaire, de Chézard, 28 ans, 5 pieds 6 pouces
- Jean Jacques Évard, tambour, de Chézard, 35 ans, 5 pieds 2 pouces
- Abraham Girard, charpentier, de Saint-Martin, 30 ans, 5 pieds 4 pouces

[p. 12]

3e escouade

- Jean-Jacques Quinche, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 41 ans, 5 pieds 4 pouces
- Abraham Henri Quinche, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 27 ans, 5 pieds 2 pouces
- David, fils de feu David Favre, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 42 ans, 5 pieds 6 pouces
- Abraham Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 33 ans, 5 pieds 7 pouces

- Jean-Pierre Mauley, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 40 ans, 5 pieds 7 pouces
- David Tripet, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 32 ans, 5 pieds 2 pouces
- Pierre Tripet, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 31 ans, 5 pieds 2 pouces
- Jean Favre, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 29 ans, 5 pieds 5 pouces
- Jean Louis Gabus, fusilier, à Chézard-Saint-Martin, 30 ans, 5 pieds 8 pouces

[p. 13]

#### 4e escouade

- Josué Quinche, caporal, de Chézard-Saint-Martin, 35 ans, 5 pieds 4 pouces
- Joseph Favre, anspessade, de Chézard-Saint-Martin, 26 ans, 5 pieds 3 pouces
- Georges Ch. Renaud, grenadier, de Chézard-Saint-Martin, 45 ans, 5 pieds 5  
pouces
- David Évard, grenadier, de Chézard-Saint-Martin, 34 ans, 5 pieds 7 pouces
- Isaac Évard, grenadier, de Chézard-Saint-Martin, 29 ans, 5 pieds 4 pouces
- Josué Tripet, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 30 ans, 5 pieds 1 pouce
- David Girard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 19 ans, 5 pieds 5 pouces
- David Girard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 53 ans, 5 pieds 3 pouces
- Abraham Henri Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 28 ans, 5 pieds 5 pouces
- Josué Labram, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 41 ans, 5 pieds 5 pouces
- David, fils de feu Jean-Jacques Favre, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 43 ans, 5  
pieds 5 pouces
- Isaac Pierre Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 21 ans, 5 pieds 4 pouces
- Jean Moïse Nicolet, fusilier, à Chézard-Saint-Martin, 34 ans, 5 pieds 8 pouces
- Pierre Frédéric Vuillemin, fusilier, à Chézard-Saint-Martin, 21 ans, 5 pieds 2  
pouces
- Pierre Favre, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 23 ans, 5 pieds 3 pouces
- Jean Louis Mauley, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 22 ans, 5 pieds 8 pouces
- Abraham Henri Favre, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 29 ans, 5 pieds 7  
pouces
- Jonas Pierre Mauley, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 21 ans, 5 pieds 7 pouces
- Moïse Mauley, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 35 ans, 5 pieds 8 pouces
- David Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 35 ans, 5 pieds 8 pouces
- Pierre Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 38 ans, 5 pieds 9 pouces
- Pierre Chollet, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 32 ans, 5 pieds 8 pouces
- Jean David Tripet, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 22 ans, 5 pieds 1 pouce
- Jacob Évard, fusilier, de Chézard-Saint-Martin, 33 ans, 5 pieds 2 pouces

[FIN]

## Pierre Ordinaire - la légende ne fait plus foi

*par Michel Kreis – Jacques Grandjean – Jacques Kaeslin*

L'histoire de l'extrait d'absinthe repose sur une bonne part de légende, notamment au sujet des personnes qui sont à l'origine du breuvage. Si le seul fait incontestable, du moins pas remis en cause jusqu'ici, de cette légende est bien la naissance au Val-de-Travers de cette boisson apéritive, les personnages qui y sont associés font l'objet de polémiques, parfois virulentes. Nombre d'écrits de toute nature ont raconté les débuts de l'absinthe, en se nourrissant d'éléments d'informations glanés de-ci de-là, sans apport de documents anciens à même d'étayer leur contenu.

Parmi ces personnages, il en est un qui suscite une multitude d'interrogations et qui alimente, de façon récurrente, les théories sur les origines de l'extrait d'absinthe. Il s'agit de Pierre Ordinaire, né le 11 septembre 1741 à Quingey, bourg situé dans le département du Doubs, où ses parents auraient été fermiers ou journaliers.

### Personnage pittoresque et bon enfant

Selon la légende, Pierre Ordinaire était médecin et chirurgien, ayant trouvé refuge au Val-de-Travers, persécuté qu'il aurait été en France pour des raisons politiques et/ou religieuses. Il aurait apporté dans ses bagages une recette pour



produire de l'extrait d'absinthe, dispensant généreusement l'élixir à ses patients, auprès desquels il se rendait en chevauchant son petit cheval nommé Roquette.

D'autres versions racontent qu'il a acheté la fameuse recette de la Mère Henriod, une guérisseuse un peu sorcière, ou encore des sœurs Henriod de Couvet qui faisaient de l'extrait d'absinthe avant son arrivée à Couvet.

Les informations relatives à Pierre Ordinaire développées ci-après reposent sur des documents de l'époque qui proviennent des archives de la commune de Couvet et des archives de l'État de Neuchâtel. La découverte récente d'autres documents, jusqu'ici totalement ignorés, permettent d'apporter un éclairage nouveau sur la personne de Pierre Ordinaire. Rappelons d'abord les faits déjà connus.

## Comment Pierre Ordinaire arrive à Couvet ?

Le 21 août 1768, l'assemblée de la communauté de Couvet adopte la résolution qui avait été prise avec les communautés de Môtiers, Boveresse et Fleurier afin de trouver un médecin-chirurgien pour les quatre communes, auquel une pension de cent livres faibles sera allouée, à raison d'un quart du montant chacune. S'il réside à Couvet, il lui sera alloué à proportion des comuniers.

Répondant à cet « appel d'offres », Pierre Ordinaire s'est présenté à Couvet. Voici ce que dit textuellement le procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 1768 :

*« Le sieur Ordinaire s'étant présenté à Monsieur Perrelet pour subir l'examen requis pour sa réception en ce lieu, au moyen de deux louis neufs de pension et M. Perrelet ayant requis l'honorable communauté de se déclarer sur la nature de l'examen qu'elle demandait, il a été dit qu'en présentant ses lettres d'apprentissage et de conduite, il est reçu pour une année sans autre examen. »*

## Le vrai médecin quitte Couvet

Trois jours plus tard, l'assemblée de commune est à nouveau réunie pour rendre sa décision sur la candidature du médecin français François Joseph Deleschaux. Au procès-verbal figure ce qui suit :

*« Le sieur Deleschaux de Besançon ayant présenté ses actes de maîtrise pour être reçu médecin et chirurgien de ce lieu, il a été dit unanimement qu'il est reçu en cette qualité, mais toutefois sous la réserve que, si le sieur Ordinaire reçu le 8 de ce mois, présente ses lettres d'apprentissage et de maîtrise, on reconfirmera sa réception. »*

Sans doute écœuré par les manoeuvres de Pierre Ordinaire et le soutien que celui-ci reçoit d'une partie des habitants, le Dr Deleschaux quitte Couvet avant la fin de l'année et s'installe à Neuchâtel en qualité de médecin de Sa Majesté, demeurant au château. Il est décédé en 1819 au chef-lieu et son corps repose dans l'ancien cimetière du Landeron, village où il avait été reçu bourgeois en 1815.

## Un mariage et sept enfants

Désormais établi à Couvet où il habite dans l'immeuble de l'ancien Hôtel de l'Aigle, Pierre Ordinaire épouse, trois ans après son arrivée, Marie Henriette Petitpierre, fille du propriétaire de l'établissement. Le mariage a été célébré le 28 octobre 1771 au Russey, autre bourg du département du Doubs, à proximité de la frontière avec notre pays. Sept enfants sont nés de cette union, naissances à Quingey pour trois d'entre eux, les autres natifs de Couvet. L'aîné, Pierre Marie

Joseph, né le 20 mars 1772 à Quingey, exercera comme médecin-major au sein du régiment des Gardes suisses,

Le lieu du mariage nous interpelle, dans la mesure où Pierre Ordinaire passait pour être persécuté dans son pays d'origine pour des motifs politiques ou religieux. Or, à cette époque, cette région de Franche-Comté, au demeurant très catholique, était en effervescence et les troubles y furent sévèrement réprimés. La raison du mariage en revanche se comprend plus aisément au regard de la date de naissance du premier enfant.

### **Peu respectueux des lois**

Installé à Couvet, où il ne rencontre aucune concurrence, Pierre Ordinaire ne fait pas l'unanimité. En effet, peu respectueux des lois et coutumes de l'époque et du lieu, il a été gagé plusieurs fois pour les motifs les plus divers, pour avoir hébergé - à réitérées reprises - un étranger, ne pas avoir réparé sa cheminée, ou encore fauché du regain chez autrui. Bien que marié à la fille d'un notable de Couvet, la question de son éloignement du village a été évoquée en assemblée de communauté, aussi bien au moment de son arrivée que des années plus tard.

### **Il attire l'attention des autorités**

À la requête du Conseil d'État, Jacques Frédéric Martinet, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, rédigea deux rapports, datés des 31 octobre 1768 et 18 février 1769. Huit pages sur lesquelles ce magistrat relate les informations qu'il a recueillies sur le compte de Pierre Ordinaire, notamment sur son arrivée dans notre pays. Ci-après en italique, nous reproduisons textuellement des extraits de ces deux documents, en respectant l'orthographe et la syntaxe de l'auteur :

*« ...vous vous rappellerés sans doute qu'un certain Pierre Ordinayre de Quingey et soy disant Maître Chirurgien et Medecin, présenta requette au Conseil pour en obtenir la permission d'exercer sa profession dans le Val-de-Travers, alleguant qu'on luy avoit offert une pension capable de l'y fixer pour un commencement et qu'il pourra produire des certificats de la Communauté de Couvet ou il fait sa residence ordinaire, sur laquelle requette ayant été delibéré le 11<sup>ème</sup> de ce mois, le Conseil luy accorda la permission d'exercer la Medecine et la Chirurgie au Val-de-Travers, tant et si longtems qu'il se comporterait bien et que je n'y trouverois aucun inconvenient...*

### **Ni médecin ni chirurgien ?**

*...je prendray la liberté de représenter que ledit Ordinaire n'a n'y les talents n'y la conduite requisite pour meritter la faveur qu'on luy a accordé à la verité*

*conditionnel-lement ; cet homme là sachant que la Communauté de Couvet cherchoit une personne qui entendit la Chirurgie et un peu la Medecine, vint s'y présenter, se vantant de connoitre l'une et l'autre, demandant simplement un logement ou deux Louis, et s'engageant de produire de bons certificats pour justifier qu'il avoit fait ses cours d'étude et subi ses examens à Besançon..*

*...qu'on le recevroit en qualité de Chirurgien mais sous conditions qu'il luy produiroit les certificats en due forme qu'il avoit offert de se procurer et d'exhiber et qu'enfin, il subiroit, un examen sous les yeux et aupres de Mr le Medecin du Roy...*

### **Il ne peut justifier de ses titres et qualités**

*...cependant il n'a satisfait n'y à l'un n'y à l'autre de ces egards et deux mois se sont écoulés sans que Pierre Ordinaire ait fait à ces fins la plus petite demarche...*

*...comprenant bien, que non seulement il ne pourroit pas produire les certificats qu'on luy avoit demandé et qu'il étoit hors d'état de subir un examen, il à le 11<sup>ème</sup> octobre présenté la requette dont j'ay parlé cy dessus, et laquelle contient bien des faits hasardés...*

*...la Comunauté fit aviser ledit Ordinayre, afin, luy dit-on, que s'il vouloit aussi se fayre examiner il put descendre en ville, à tout quoi Ordinaire auroit repondu, qu'il avoit deja été à Neufchatel et qu'il n'avoit rien a y fayre ; effectivement, il n'y a pas été, mais le sieur Delechaux s'y est rendu...*

### **Il offre des tournées générales...**

*...d'un autre coté j'aprens que Pierre Ordinaire, qui s'est fait un party dans la Communauté en faisant boire quelques bouteilles de vin à droite et à gauche, se croit ancré icy, et s' imagine que pour luy importe que je trouve qu'il y ait de l'inconvenient qu'il reste icy...*

*...j'ay l'honneur de prier le Conseil de m'autoriser de fayre dire à Pierre Ordinaire, qu'il luy est defendu d'exercer soit Medecine soit Chirurgie dans la juridiction du Val-de-Travers, et qu'ainsy il ait a en sortir ; ce sera un grand bien pour ces quartiers...*

### **et présente un certificat de complaisance**

*...d'abord se domicilier à Couvet, n'y aporta pour tout certificat, qu'une declaration que son frere avoit fait en presence d'un notayre de Pontarlier, par laquelle il afirmoit que son frere, qui est à Couvet, avoit fait un cours d'anatomie*

à Besançon sous un sieur Jussy, et avoit travaillé sous luy declarant pendant trois ans...

### **Canonnier et déserteur**

*...declaration contraire à toute verité, ainsy qu'on le verra cy apres, puisqu'il a servy huit ans dans le Regiment de Metz immediatement devant le tems qu'il vint en 1767 à la Chaudefond...*

*...que je recu une lettre du Grand Major du Regiment de Metz du Corps Royal d'artillerie en garnison à Auxonne, par laquelle il me marquoit, qu'ayant été informé que Pierre Ordinaire qui avoit deserté le 20 juin 1767, demouroit à Couvet, il me prioit de luy fayre oter l'uniforme du Regiment qu'il avoit sur le corps, et de le luy envoyer par le canal de Mr le Subdelegué Blondeau ; c'est ce que j'ay executé exactement...*

### **Son expulsion serait source de désordres**

*...c'est qu'en expulsant Ordinaire, il auroit été fortement à craindre que ses partisans qui sont les dix neuf vingtiemes de la Communauté, et parmy lesquels il y a nombre de tetes chaudes, et d'autres qui ont en vue certaines personnes inconsiderement zelées pour Deleschaux, ne se fussent portées à des violences et des excès contre ce dernier...*

*...de sorte que l'on ne scauroit, à ce qu'il me paroît, rien fayre de mieux pour parer à tout inconvenient et prevenir des desordres, que de laisser subsister les permissions que le Gouvernement a acordé tant à Deleschaux qu'à Ordinaire d'exercer l'un et l'autre leur profession dans le pays...*

### **Il reçoit le soutien de notables...**

Un autre document, une lettre non datée, signée de dix notables du village, a été adressée au Conseil d'État. Les signataires expliquent la situation dans laquelle se trouve le village, lequel manque cruellement d'un médecin en raison du départ de M. Deleschaux et, « *vu les craintes de leurs épouses de perdre un sujet dont la capacité est généralement reconnue* », sollicitent l'autorité pour qu'elle accorde à Pierre Ordinaire l'autorisation d'exercer.

### **et mobilise le Conseil d'État**

Cette requête a été formulée dans le courant de janvier 1769, voire au tout début de février. On peut le déduire de la décision du Conseil d'État du 15 février 1769, où il est décrété que la requête des suppliants sera examinée après que le châtelain



du Val-de-Travers aura fait son enquête pour déterminer s'il est vrai que Pierre Ordinaire soit déserteur de France.

En l'espace de quelque huit mois, de novembre 1768 à juin 1769, le Conseil d'État a traité du cas de Pierre Ordinaire à l'occasion de dix séances, ce qui nous donne une idée de l'importance accordée à cette affaire. Les relations qui en sont faites dans les manuels de cette autorité ne nous apportent cependant pas toutes les certitudes que l'on pourrait en attendre et sont même parfois contradictoires, en particulier sur la question de l'examen subi, ou non, par Pierre Ordinaire de ses capacités de médecin devant le médecin du roi à Neuchâtel.

### **Son expulsion est ordonnée puis suspendue**

Le 20 mars 1769, après avoir reçu le deuxième rapport du châtelain dont nous avons parlé, le Conseil d'État décréta « *sur les avis que le Gouvernement a reçus que le nommé Pierre Ordinaire, soi-disant chirurgien domicilié à Couvet, était déserteur du Régiment de Metz Corps Royal d'artillerie en France, il est ordonné à M. Martinet, Conseiller d'État, Capitaine et Châtelain du Val-de-Travers, de lui faire signifier qu'il ait à sortir de cet État dans quinze jours à compter depuis le jour que la signification lui en aura été faite, faute de quoi et s'il vient à contrevenir au présent, il en devra être recherché et puni comme il convient.* »

Les communautés de Couvet, Môtiers, Boveresse, Fleurier et St-Sulpice ont demandé au Conseil d'État de surseoir à sa décision d'expulser Pierre Ordinaire, vu la confiance qu'il a acquise dans ces communautés et les soins désintéressés qu'il prodigue aux malades. Le Conseil d'État n'apprécie pas du tout cette démarche et le fait savoir. Il suspend néanmoins jusqu'à la fin du mois d'avril son ordre d'expulsion.

### **Grâce royale**

Finalement, en juin 1769, c'est le capitaine François Petitpierre, propriétaire de l'Hôtel de l'Aigle Noire et futur beau-père de Pierre Ordinaire, qui intervient auprès du Conseil d'État. Il présente les documents attestant que le Roi de France a accordé sa grâce à Pierre Ordinaire pour avoir déserté de ses armées, que la somme de 400 livres de France – prix de cette grâce royale – a été payée par François Petitpierre. La mesure d'expulsion est dès lors ramenée et Pierre Ordinaire autorisé à demeurer dans le pays tant et aussi longtemps qu'il se comportera bien.

Que retenir de ces informations nouvelles ? Les rapports du châtelain Martinet sont, à n'en point douter, le reflet des renseignements tels qu'il les a recueillis. Difficile de l'imaginer induire le Conseil d'État en erreur en l'informant

faussement. Les détails relatifs à l'incorporation de Pierre Ordinaire au sein du Régiment Royal-Artillerie de Metz, stationné à Auxonne, lui ont été communiqués par le major de ce régiment, lequel précisait que le canonnier Ordinaire avait servi huit ans avant de désertir. On peut cependant s'interroger sur cette désertion.

### **Pas de formation académique**

En effet, la période d'engagement dans ce corps d'armée français était de huit ans, et on peut fort bien imaginer que Pierre Ordinaire n'ait pas eu envie de « rempiler », quittant l'armée sans préavis ou sans respecter les règles, filant « à l'anglaise » avec son uniforme. Ce départ a très bien pu être qualifié de désertion par l'état-major.

Huit ans au sein de l'armée en qualité de canonnier, a-t-il dès lors eu la possibilité d'y suivre une formation de médecin et/ou de chirurgien de campagne ? Cela n'est pas impossible, mais peu probable. Pierre Ordinaire n'aurait pas eu besoin d'évoquer le cours d'anatomie du Dr Jussy qu'il aurait suivi durant trois années à Besançon et il n'aurait eu aucune appréhension à passer un « examen de capacité » à Neuchâtel.

L'incertitude demeure cependant quant à ses titres et qualités de médecin-chirurgien. D'un côté, il paraît avoir été apprécié pour ses compétences par une partie de la population, de l'autre, le Conseil d'État – au travers des mentions qu'il fait de ce cas dans ses manuels – n'est pas clair du tout sur l'examen par le Dr Dublé, médecin du Roi, et le Dr Perrelet des réelles compétences de Pierre Ordinaire. L'incertitude est encore de mise s'agissant de l'examen lui-même. En quoi a-t-il vraiment consisté ? En une simple présentation de ses « *lettres d'apprentissage et de maîtrise* » comme indiqué dans le procès-verbal de l'assemblée de communauté du 8 septembre 1768, ou d'autre chose ?

Nous avons tout lieu de penser que l'examen ne consistait de fait qu'en la capacité du requérant à produire un ou des documents attestant de ses qualités de médecin et chirurgien, que Pierre Ordinaire n'a pu présenter autre chose qu'une attestation de complaisance établie par son frère auprès d'un notaire de Pontarlier. D'où le conflit entre la Commune, le châtelain du Val-de-Travers et le Conseil d'État.

### **Il délivre des certificats de complaisance**

Notre sentiment à cet égard est conforté par deux attestations que Pierre Ordinaire a fait établir, les 30 décembre 1785 et 8 juin 1786 devant le notaire Henri François Henriod à Couvet, au bénéfice des nommés François et Jean Ordinaire.

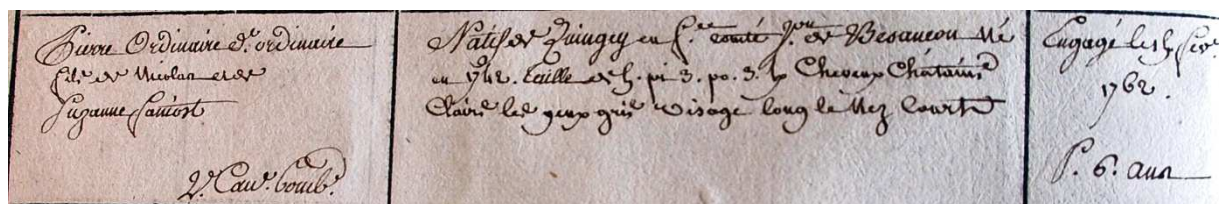
Ces actes notariés relatent « *que le sieur François Ordinaire de Levier en Franche-Comté et baillage de Salins, a fait sous lui pendant l'espace de deux ans son apprentissage de chirurgie chez lui à Couvet ; pendant lequel temps il a soigné les malades et travaillé avec succès à nombre de cures difficiles, de manière à mériter l'approbation du sieur Pierre Ordinaire, chirurgien juré, ainsi que celle du public.* »

« *le sieur Pierre Ordinaire, chirurgien juré de la ville de Quingey en Franche-Comté, a dit et déclaré que le sieur Jean Ordinaire, chirurgien de Refange, baillage de Salins en Franche-Comté a fait sous lui pendant le courant d'une année un cours de botanique ainsi que de médecine et de chirurgie ; ayant pendant ce temps-là travaillé avec succès, au contentement du sieur Pierre Ordinaire, et d'autres intéressés, à diverses cures difficiles, de manière que, tant par son application, son assiduité, que par la régularité de ses mœurs, il a mérité toute sa confiance et le meilleur témoignage possible.* »

De la sorte, Pierre Ordinaire faisait établir au bénéfice de parents, proches ou encore de connaissances, une attestation dont il avait lui-même bénéficié par l'entremise de son frère pour exercer à Couvet. Des recherches menées à Besançon n'ont pas permis de trouver la moindre trace d'un apprentissage ou d'études en faculté qu'il aurait suivis. En tout état de cause, il n'a pas suivi, trois ans durant, les cours de l'éminent professeur bisontin Jacques Philippe Jussy.

### Enrôlé dans l'artillerie royale

Notre conviction que Pierre Ordinaire n'a pas suivi de formation académique en médecine et chirurgie se transforme en certitude après avoir consulté les archives militaires de France, conservées au Château de Vincennes, desquelles nous avons obtenu les informations suivantes.



L'extrait ci-dessus est tiré du rôle servant à l'enregistrement des noms des soldats qui composent le corps royal de l'artillerie en garnison à Metz. Il mentionne que Pierre Ordinaire, fils de Nicolas et de Suzanne née Fagnon, est natif de Quingey en Franche-Comté, qu'il est né en 1742. Suit son signalement sommaire et la date de son engagement en tant que canonnier-bombardier de 2<sup>ème</sup> classe, le 19 février

1762, et ceci pour six ans. (Ce dernier point diffère des huit ans mentionnés par le châtelain du Val-de-Travers dans son rapport au Conseil d'État.)

Né le 11 septembre 1741, et non 1742, Pierre Ordinaire était âgé de vingt ans et cinq mois au moment de son enrôlement dans l'armée. Fils de fermiers ou journaliers, nous imaginons difficilement qu'il ait eu la possibilité de suivre une formation en médecine et chirurgie avant son entrée dans l'armée. Après l'avoir quittée, il est venu habiter à La Chaux-de-Fonds, où sa présence est attestée en novembre 1767 déjà.

S'il avait reçu une telle formation durant sa période au service du roi de France, il n'aurait certainement pas dû recourir aux bons offices de son frère pour obtenir une attestation devant notaire à Pontarlier pour justifier de ses qualités, et le major du régiment de Metz aurait mentionné, dans sa lettre au châtelain du Val-de-Travers, son statut de médecin militaire et non celui de canonier.

Val-de-Travers en juin 2013



## Réunions des familles Bille, de Boudevilliers, puis Barrelet de Boveresse

*par Louis Barrelet*

Les descendants de Frédéric Bille (1821-1895) et de son épouse Jeanne-Julie née Duvoisin n'ont pas eu de grande réunion depuis 2006. Toutefois, les descendants particuliers d'Alfred Barrelet (1873-1947) et de sa femme Jeanne-Louise (1875-1937), petite-fille de Frédéric Bille, ont tenu à se retrouver entre cousins ces dernières années, chez André Jöhr originaire de Linden (BE), à Granges-près-Marnand, chez Eric Barrelet à Neuchâtel et chez Jeanne-Marguerite Zill (originaire de Fleurier), à Fleurier.

En novembre 2012 est décédée Elisabeth Bille, née Veuve, qui fut femme de Ernest Bille (24.03.1912-16.03.1985) premier secrétaire à l'Etat de Neuchâtel.

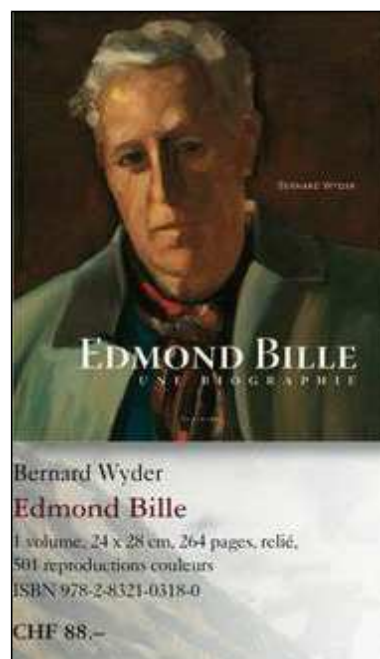
Publications:

Une biographie d'Edmond Bille dont l'auteur est Bernard Wyder, est parue aux Editions Slatkin.

Le soussigné Louis Barrelet, est l'auteur d'une étude illustrée concernant les armoiries de la famille Bille dans les Archives Héraldiques Suisses, 2009 II.

Plusieurs cousins sont ou ont été membres de la Société Neuchâteloise de Généalogie, à savoir:

Pierre-Yves Barrelet, Frédéric Colin (décédé), Olivier Grandjean-Bille, ainsi que le soussigné Louis Barrelet.





## Sortie de la SNG à St-Imier

*Rapporté par Maurice Frainier*

Conformément à notre programme annuel, le samedi 24 août dernier était consacré à la visite de "Mémoires d'Ici" et du CEJARE (Centre jurassien d'archives et de recherches économiques).

Arrivés à St-Imier par une pluie diluvienne, nous avons apprécié le café offert par nos hôtes avant la visite du site, ainsi que leur accueil chaleureux.

Mémoires d'Ici a pour mission de conserver et mettre le patrimoine historique et culturel du Jura bernois en valeur. Cette institution permet à tout chacun de consulter une imposante bibliothèque dont les ouvrages ont un lien avec la région et ses habitants.

Pour nous, généalogistes, il est important de savoir que les CD des registres paroissiaux des trois districts du Jura bernois peuvent être consultés sur place. Bien entendu, la documentation générale est à disposition. Sur demande préalable, il est possible de bénéficier d'aide



*Les locaux de Mémoires d'Ici*



*Dans les Compactus du CEJARE*

personnelle. Il est préférable de s'annoncer quelques jours avant votre visite.

Après un repas sympathique, nous avons repris notre visite, dans le même immeuble que Mémoires d'Ici, au CEJARE.

Cette jeune institution, créée en 2002, a pour but de collationner les archives industrielles. On peut donc y trouver un vaste espace de stockage, car les archives d'une entreprise peuvent atteindre plusieurs mètres de rayonnage. Cette louable initiative permet de conserver

des documents importants liés à l'évolution industrielle, documents qui sont à disposition pour consultation.

Il va sans dire que ces deux institutions, réunies sous un même toit, sont complémentaires et sont étroitement liées.

Nous nous sommes quittés en fin d'après-midi, non sans, au préalable, avoir consacré un peu de temps pour le verre de l'amitié.



## La mise en lumière de l'album de photographies de Louis Numa Robert

*Compte-rendu de la conférence de Michel Schaer, du 18 novembre 2013 à Neuchâtel par Françoise Favre*

Michel Schaer, né à Tramelan dans le canton de Berne, habite Grandson, dans le canton de Vaud. C'est à la suite d'un article paru dans l'Impartial du 24 mai 2012 que la SNG a pris contact avec lui. Il est venu ce soir nous raconter comment il est parti sur les traces de ses ancêtres à cause d'un album de photographies. « *Quand j'ai trouvé ce vieil album de photos dans une valise au grenier, nous dit-il, j'ai d'abord pensé le jeter à la poubelle. Et puis il a finalement retenu mon attention et il est devenu le point de départ d'une longue aventure à travers les époques et les lieux d'habitation de mes ancêtres* ». Et pour illustrer son propos, il projette une diapo où l'on voit le capitaine Haddock tomber en arrêt, dans une brocante, sur le portrait d'un lointain ancêtre. Il faut lire « Le secret de la Licorne » et tout est dit, ajoute-t-il ! Les petites images de cet album de Tintin accompagneront la suite de la conférence.

Au départ donc, il y a un très bel album de dix-huit pages cartonnées, contenant au total quarante-huit portraits. Des photos qui sont muettes pour la plupart, seules quelques unes étant accompagnées d'une légende. On y voit des personnes qui se présentent dans leurs plus beaux habits, mais dont l'identité a été oubliée. Quel liens ont-elles entre elles ? Quel était leur environnement, leur contexte de vie ? L'idée lui vient alors de redonner un sens à cet album à travers la recherche généalogique. Ce sera une quête d'un lustre, cinq ans, où la généalogie va servir la mise en lumière de ce vieil album, lui redonnant vie et assurant sa sauvegarde. Et tout cette aventure aboutira à la publication d'un livre<sup>1</sup>.

Le fil de départ est ténu, ce sont de toutes petites indications qu'il faut prendre en considération et analyser pour aller à la recherche des noms à mettre sous les portraits : une fourchette de date, entre 1880 et 1920, la mention des photographes, au dos des photos, qui montrent que toutes ont pour origine les Montagnes neuchâteloises.

Sur la première page de l'album, une très belle photo de trois messieurs va permettre de démarrer la recherche grâce à des annotations manuscrites : « arrière grand-papa Robert (1820 ?) – Grand-papa Robert – son frère Georges. Le personnage central qui figure sur cette photo, dont on peut penser qu'il est le père des deux autres sera le point de départ des recherches et s'appellera pour cette

1 Grâce à Valy – Michel Schaer - Editions Attinger 2012

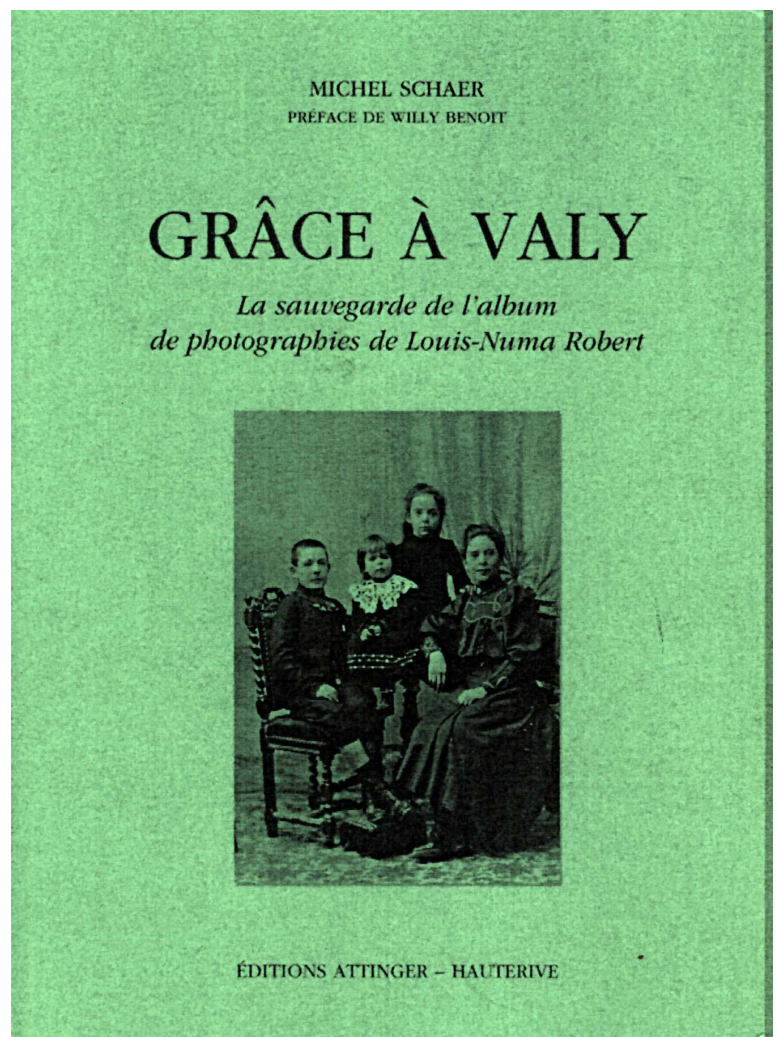


raison « l'égocentre ». Ce sera le premier visage qui retrouvera son identité : c'est le trisaïeul de Michel Schaer, Louis Numa ROBERT, né en 1832, « *du Locle, des Montagnes, de La Ferrière et de La Chaux-de-Fonds, bourgeois de Valangin* » comme l'indique son acte de naissance. Il est entouré de ses deux fils, Georges Oscar et Jâmes Louis. A partir de là, les investigations dans l'état civil conservé aux Archives de l'État à Neuchâtel vont permettre de dresser un catalogue familial, génération par génération, avec des résultats encourageants.

Petit à petit, Michel Schaer élargit son champ de recherches, il retrouve de lointains cousins ou cousines un peu oubliés, des personnes encore vivantes avec lesquelles des liens vont se tisser et qui vont apporter leur pièce au puzzle en construction. Ainsi, un à un, les visages retrouvent leur nom, et par le biais des alliances, d'autres patronymes s'ajoutent à celui de Robert. Il restera bien sûr des photos mystères... mais qui sait si elles ne se dévoileront pas un jour ?

Pour rendre « utile » ce long travail, une idée à germée, celle d'en faire un livre. Il s'agit pour l'auteur de partager son expérience, de proposer une méthodologie qui pourrait aider celles ou ceux qui, comme lui, auraient entre les mains un album de famille « muet ». Un livre en

mémoire de Valy, Valérie Robert, la petite-fille de Louis Numa, qui a fait cet album. Grâce à elle, ces photos ont été sauvegardées. « Grâce à Valy »<sup>1</sup> est une façon de mettre la mémoire au service de l'avenir. La généalogie a apporté un souffle nouveau à ces beaux portraits et les personnes qui y figurent ont été tirées de l'oubli où elles dormaient, dans une vieille valise dans un grenier.



1 Grâce à Valy, Ed Attinger SA Fr 49.-- [www.editions-attinger.ch](http://www.editions-attinger.ch)

## Un incendie à la Côte-aux-Fées

*par Michel Kreis*

Parmi les divers incendies du 19<sup>e</sup> siècle, en exemple, celui du 10 septembre 1866 aux Places, un des hameaux de la Côte-aux-Fées, avec ses conséquences.

Article paru dans la Feuille d'Avis du 26 septembre 1866 :

— Mercredi soir, à dix heures, un incendie a dévoré sept maisons du hameau des Places à la Côte-aux-Fées. Neuf familles se trouvent délogées, et parmi elles, aucune dont la position fût aisée. Dans le nombre, il y a une pauvre veuve, avec six enfants en bas-âge. On n'a pu sauver qu'une faible partie du mobilier. Un appel est fait en faveur de ces incendiés. Notre bureau recevra aussi avec plaisir les dons que l'on voudra leur faire parvenir par notre entremise.

De fait l'incendie détruisit 4 fermes correspondant à 7 propriétaires (3 de ces fermes étant en mitoyenneté).

Les habitants des fermes voisines craignirent une nuit durant l'extension du feu à leur propre bâtiment.

Les recensements nous apprennent que 60 personnes sont alors touchées. Elles trouvent à se reloger, pour la plupart, ailleurs dans le village. Seules 4 d'entre elles, toutes célibataires, quittant le village.

Aspect surprenant l'article ci-dessus cite une veuve, que l'on peut identifier : Anne Marie Gerber, dont les enfants sont alors âgés de de 15 à 2 ans. Or son époux Samuel Gerber, boucher, vit lui, quelques centaines de mètres plus bas aux Places du Milieu. Une « veuve » qui n'est donc nullement veuve !

Notons que parmi les 60 personnes délogées, 22 sont occupées dans l'horlogerie.

De même sur 60 personnes 15 ont moins de 16 ans.

Un cabaret sis dans l'une des fermes détruites fut réouvert dans une bâtisse voisine.

Seule l'une de ces 4 fermes fut reconstruite.

La solidarité s'est immédiatement organisée pour aider les sinistrés qui, à l'époque n'étaient de loin pas tous assurés.

**Communiqué.**

Au bureau du *Courrier du Val-de-Travers*.  
Monsieur le Rédacteur.

Vous avez peut-être déjà quelques détails sur l'incendie qui, dans la nuit du 26 au 27 septembre, a presque détruit l'un des quartiers de notre localité, les Places dessus. 9 familles sont délogées. En présence des pertes et des besoins urgents de ces 9 familles et de l'insuffisance de nos ressources, le Comité de secours a décidé de faire un appel, au dehors de la localité, à l'intérêt et à la bienveillance des personnes charitables. Parmi les familles atteintes, dont cinq de frères et de sœurs, il n'en est point dont la position fût aisée; toutes gagnaient péniblement et honorablement leur vie. Plusieurs n'avaient pas leur mobilier assuré; dans le nombre, une pauvre veuve avec six enfants en bas âge. La rapidité avec laquelle le feu a envahi les bâtiments, n'a permis de sauver qu'une faible partie des effets et du mobilier; le linge est généralement tout resté dans les flammes.

Auriez-vous l'obligeance, Monsieur le Rédacteur, de vous intéresser à nous et de faire, en notre faveur, un appel dans votre journal. Nous croyons pouvoir espérer, en cette circonstance peut-être funeste pour cette localité, des marques de sympathie et de générosité, d'autant plus qu'elles serviront à relever des personnes honorables et respectées.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de toute notre considération.

Au nom du Comité de secours,  
Emile PETTAVEL, pasteur.

Côte-aux-Fées, le 30 septembre 1856.

Le bureau de cette feuille et les membres du Comité de secours désignés ci-dessous, recevront les dons destinés à venir en aide aux incendiés mentionnés plus haut.

**COMITÉ DE SECOURS :**

MM. Edouard Vaucher-Luya fils; Emile Ducommun; Anker, docteur; Edouard Barrelet; Charles-Adolphe Marchand; Charles Friedrichs; Constant Ribaux; Henri Spring, boulanger; Charles-Henri Bovet-Lardet; Ulysse Jequier; Montandon, imprimeur; Henri Messeiller, instituteur; Henri Dubois-Lequin; V. Andrae; Louis Weibel; James Vaucher; Henri-Daniel König; Eugène Girard; Fritz Berthoud; Paul Coulon.

<p style="text-align: center;"><b>Procès-verbal de l'Assemblée générale du samedi 26 janvier 2013 à 10h30 à Cernier</b></p>
---

**Présents :** 29 personnes (selon liste jointe)

**Excusés :** Louis Barrelet, Jeanne Bossert, Pierre-André Clerc, Yvette Develey, Charly-René Graber, Suzanne Hausmann, Jean-François Huguenin, Willy Huguenin, Edith Jardin d'Asfeld, Daniel Landry, Serge Leuba, Ariane Maradan, Françoise Pellaton, Lucien Petitpierre, Marie-Claude Pinguet, François Rosselet, André Sandoz, Nicole Schnegg, Gérard Weissbrodt, Monsieur Zwicky (Fribourg)

**Présidence :** Anne-Lise Fischer, présidente

### **Ordre du jour : Partie statutaire**

1. Salutations, appel
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 janvier 2012 (voir Bulletin 47)
3. Rapport annuel de la présidente
4. Comptes 2012 (rapport de la caissière et des vérificateurs, approbation)
5. Nominations des vérificateurs de comptes et d'un suppléant
6. Nomination du comité
7. Cotisation
8. Démissions, admissions de membres
9. Propositions individuelles (à présenter par écrit 10 jours avant l'assemblée)
10. Divers

#### **1. Salutations, appel, adoption de l'ordre du jour**

La présidente, Anne-Lise Fischer, accueille chaleureusement les membres, particulièrement nombreux ce matin, et fait circuler une liste de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Gilberte Gerber présente rapidement le site d'Evologia, qui accueille sur un vaste domaine plusieurs institutions et associations très variées liées à la nature et la culture. C'est dans une des salles de classe de l'École des métiers de la terre que nous sommes réunis ce matin.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 janvier 2012**

Le procès-verbal a paru dans le Bulletin 47/décembre 2012. Il n'en est pas donné lecture.

Le PV est adopté sans commentaire avec remerciements à son auteur.

## **3. Rapport de la Présidente**

Anne-Lise Fischer donne lecture de son rapport annuel, qui est annexé au présent procès-verbal.

## **4. Comptes 2012**

Ils sont présentés par la caissière, Gilberte Gerber et annexés au présent procès-verbal .

Les recettes : Elles sont constituées par les cotisations des membres, en légère baisse cette année (Fr 5'089.-), les dons (Fr 202.-) et les intérêts (Fr 391.-).

Les dépenses : Les deux postes principaux sont la publication du Bulletin (Fr 919.-) et les frais de fonctionnement (CHF 3'160.-).

Les comptes bouclent avec un excédent de recettes de Fr 2'133.- essentiellement dû au fait que deux Bulletin seulement ont été publiés en 2012.

### Rapport des vérificateurs :

Les comptes ont été vérifiés par Maryanne Wixel et Yolande Huber qui donne lecture du rapport établi.

Les comptes, tels qu'ils ont été présentés, sont adoptés à l'unanimité et décharge est donnée à la caissière qui est remerciée par des applaudissements.

## **5. Nomination des vérificateurs des comptes et d'un(e) suppléant(e)**

Maryanne Wixel ayant exercé son mandat pendant deux ans se retire.

Yolande Huber et Denis Robert Charrue (suppléant) sont nommés comme vérificateurs. Roger Bühler est nommé suppléant. Tous trois sont remerciés par des applaudissements.

## **6. Nomination du comité**

Le comité sortant se représente et Jacques Grandjean a accepté de venir renforcer les 6 membres sortants. Ce comité est élu à l'unanimité par acclamation. Il se compose de :

Anne-Lise Fischer, présidente  
Françoise Favre, secrétaire  
Gilberte Gerber, caissière  
Maurice Frainier, rédacteur du Bulletin  
Paul Favre  
Jacques Grandjean  
Michel Kreis

## **7. Cotisations**

Le comité propose de laisser à CHF 35.- le montant de la cotisation pour les membres demeurant en Suisse.

Pour les membres demeurant à l'étranger, en raison de la baisse de l'euro, la cotisation fixée depuis plusieurs années à 30 € ne couvre plus les frais d'envoi du Bulletin.

Après un débat animé pour savoir s'il fallait augmenter le montant de la cotisation en euro (ce qui complique la comptabilité et soumet la cotisation à la fluctuation du cours de l'euro) ou s'il fallait fixer le montant en francs suisses, c'est cette alternative qui a été retenue.

L'assemblée fixe à Fr 40.- le montant de la cotisation pour les membres résidents à l'étranger et le paiement se fera désormais par versement bancaire (le compte IBAN de la société sera indiqué avec l'appel à cotisation).

## **8... Démissions et admissions**

Durant l'année 2012, la SNG a enregistré 13 démissions, 4 décès et 5 admissions. En outre 10 personnes ont été radiées après deux ans de non-paiement de leur cotisation.

Le nombre des membres de notre association s'élève donc à 145 au 31.12.2012.

## **9... Propositions individuelles**

La présidente n'a reçu aucune proposition écrite.

## **8. Divers**

- La présidente présente le programme d'activités pour l'année 2013. Six rencontres sont prévues : trois conférences en février, mai et novembre.

Deux sorties sont au programme, l'une aux « Mémoires d'ici » à St-Imier en août, et l'autre pour l'exposition généalogique à Berne les 12-13 octobre.

La permanence généalogique, chaque dernier jeudi du mois à la bibliothèque du Locle, continue d'être assurée par Paul Favre.

- Jacques Grandjean présente les changements qui vont intervenir sur le site Internet de la SNG qui est en cours de restructuration complète.
- Rudi Widmer (SSEG) présente le programme de la SSEG qui fêtera ses 80 ans en automne 2013. Il signale en particulier l'exposition généalogique qui aura lieu à Berne les 12 et 13 octobre 2013, où seront représentés la plupart des sociétés régionales ou cantonales de généalogie et quelques sociétés amies frontalières (France et Allemagne).
- René Guye propose de conduire une promenade autour d'une fontaine de Fontaines. L'idée est retenue pour 2014.
- Amélie Boguet, journaliste à la TRS réalise une enquête sur la présence du loup en Suisse et s'intéresse notamment aux attaques du loup contre l'homme. Elle aimerait savoir si des généalogistes neuchâtelois auraient trouvé dans les registres paroissiaux la trace de décès dus au loup ou d'histoires de loup avérés par les registres. René Guye lui transmettra des renseignements de son grand-père ainsi que sur Jean d'Epagnier. Aucune des personnes présentes n'a d'autres exemples de ce genre.

Après avoir remercié toutes celles et ceux dont l'engagement a permis le bon fonctionnement de notre société, la présidente lève la séance à 11 h 45 et invite l'assemblée à un apéro offert par la Société. .

Après le repas servi sur place à « La Terrassiette », le programme se poursuit non par la promenade annoncé (en raison de la météo), mais par une causerie de Maurice Evard qui raconte avec sa vivacité et son humour habituel « Comment Cernier a « piqué » le chef lieu à Fontaines en 1877 » .

Françoise Favre  
secrétaire



## A vos agendas

**N**ous espérons vous voir, comme à l'accoutumé, nombreux à nos réunions et nous nous réjouissons de vous y saluer.

Notre prochain rendez-vous sera l'assemblée générale qui aura lieu le

**25 janvier 2014 dès 10h00 heures à Montmirail**

Nous aurons l'occasion d'avoir un historique de ces lieux et de visiter le domaine.

Cet événement annuel est important dans la vie de notre société. Nous vous encourageons donc de venir nombreux à cette réunion qui vous permettra de resserrer les contacts entre membres ainsi que de votre comité.

Nous comptons avec votre participation.

Le programme d'activité 2014 est pratiquement terminé ; il reste à fixer les dates avec les intervenants. Il sera publié à l'occasion de notre Assemblée générale.

